

La réponse de Serge Lecomte à l'ACFE

Les cavaliers d'endurance se sont réjouis que notre fédération sorte enfin de la crise institutionnelle qui embarrassait tout le monde .

La presse ayant dévoilé la composition des différentes commissions, un certain nombre de cavaliers de haut niveau, dont Jack Begaud, 1^{er} cavalier d'endurance sur la computer list mondiale, ont fait part à l'association des cavaliers de leur étonnement : - Alors que les autres disciplines sont représentées à la commission du haut niveau par des cavaliers internationaux, l'endurance serait, elle, représentée par un non cavalier ?

Aussitôt, jouant parfaitement son rôle, l'ACFE a tenu à s'informer de la situation. C'est ainsi que la question a été directement posée à Lyon, lors de la réunion organisée par Jean-Louis Leclerc le 3 mars 2007. Les réponses qui nous ont été données à cette occasion, loin de nous éclairer, n'ont fait qu'augmenter le trouble ambiant, et notamment pour ce qui est des rôles des uns et des autres. C'est ainsi que Gérard Nicolas a tenu à préciser qu'il était toujours dans l'attente de la définition exacte des attributions qui pourraient être les siennes au sein de la commission haut niveau.

Notre association a donc décidé de s'adresser par courrier au Président Serge Lecomte afin qu'il nous précise les rôles et compétences de chacun. Celui-ci nous a répondu en ces termes '**...Je fais suite à votre courrier du 5 mars dernier m'exposant vos interrogations sur le rôle de la Commission et de l'entraîneur national d'endurance.**

Je vous précise que la Commission de Haut niveau présidée par Christian Paillot a pour rôle de proposer des orientations pour le sport de haut niveau.

La Commission d'endurance, présidée par Jacques Robin est, elle, chargée de promouvoir la discipline et de proposer le règlement national s'y rattachant.

Quant à Jean-Louis Leclerc, entraîneur national d'endurance, comme son titre l'indique, son rôle est d'entraîner et de sélectionner les cavaliers d'endurance pour les compétitions internationales...'

Nous remercions vivement le Président Serge Lecomte pour sa réponse rapide et claire. Elle met un terme aux ambiguïtés qui laissaient une large place aux interprétations pas toujours judicieuses.

L'association des cavaliers entend bien continuer à tenir son rôle aussi bien dans la défense des cavaliers que dans le développement de la discipline ou bien encore dans les évolutions sur le plan international.

Pour participer à une épreuve à l'étranger, nous avons obtenu que cheval/cavalier puissent se qualifier séparément.

Sur le plan des licences, nous souhaitons trouver une solution pour permettre au plus grand nombre de cavaliers français de pouvoir participer à une épreuve par an à l'étranger.

L'ACFE considère qu'il est essentiel de se rapprocher de nos voisins européens, car en favorisant les échanges nous participons au rayonnement de l'endurance française à l'étranger et au développement de la discipline.

Connaissant maintenant l'organisation fédérale, notre association se rapprochera des responsables pour travailler largement à l'actualisation de la réglementation de notre discipline.